

LOU PASSADOU

Journal municipal d'information de Bédoin



www.bedoin-mont-ventoux.fr







Sommaire de décembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL



Séances du 22/10 et 13/12

VIE A BEDOIN





TRAVAUX A BEDOIN



INFORMATIONS GENERALES



VIE ASSOCIATIVE



LES VŒUX DU MAIRE

M. Luc REYNARD a le plaisir d'inviter la population de Bédoin à la présentation des vœux de la municipalité le vendredi 25 janvier 2019 à 18h30 au centre culturel Hélen Adam.

ÉDITORIAL

a fin d'une année civile est toujours l'occasion de faire le bilan d'étape d'un mandat municipal déjà bien avancé et pour lequel il reste un exercice entier à prévoir et à réaliser.

Une telle rétrospective, un tel engagement, de telles réalisations ne peuvent être analysés et compris que sous l'éclairage des années de préparation, d'études et de recherches de financement qui ont précédé et qui sont parfois soumises à des contraintes événementielles imprévues et imprévisibles.

C'est ainsi que, après plusieurs mois voire années de discussions, surtout de recherches de ressources qui deviennent de plus en plus ténues et rares, plusieurs chantiers publics d'envergure sont lancés parfois avec un financement pluriannuel.

Tous présentent un intérêt collectif évident que ce soit le nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de 72 lits et la nouvelle Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) qui abritera 14 praticiens. La MSP est réalisée notamment avec la participation financière de cinq communes voisines, ce qui est remarquable et inédit. La pose de la première pierre est prévue le 9 janvier prochain en présence de nombreuses personnalités.

Nous avons porté aussi un intérêt particulier à la requalification de l'entrée de Bédoin par la route du Mont Ventoux où des aménagements piétonniers et un rond-point, une esquisse de prolongement d'accès jusqu'au Moustier permettront, outre une amélioration esthétique, une mise en sécurité nécessaire et indispensable notamment pour nos enfants. Cette opération peut se réaliser grâce à la conscience collective des riverains. Qu'ils en soient remerciés.

Cette route sécurisée va desservir la nouvelle résidence Saint-Marcellin dont la première tranche a été livrée le 10 décembre et nous a permis de loger 25 familles de Bédoin sur les 27 logements.

Il en sera de même pour les 18 logements de la deuxième tranche qui seront livrés dans le courant du premier semestre 2019.

Chacun a pu remarquer l'échafaudage imposant dressé devant la façade principale de notre église. Il s'agit là de la deuxième tranche d'une réhabilitation nécessaire et jamais encore entreprise de ce bâtiment emblématique de notre village. La majorité du Conseil municipal en a approuvé le principe.

L'aménagement d'un nouvel Office de Tourisme dans l'ancienne caserne des pompiers sur la place des Frères Provane va débuter. Ce local, rendu vacant par la mise à disposition d'une nouvelle caserne plus adaptée que nous avons construite et livrée en 2014 route de Crillon, permettra un meilleur accueil des touristes et de vous-mêmes aussi, chers administrés, qui êtes les meilleurs ambassadeurs de notre territoire.

Dans le cadre de l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) géré comme l'a imposé la loi NOTRe par l'Intercommunalité via la Société Publique Locale (SPL) Ventoux Provence, il intègrera une référence à la romanité grâce au joyau unique qu'est notre Villa des Bruns et permettra la mise en valeur de ce site gallo-romain.

Nous voulons, par cette ressource peu connue du grand public et non



valorisée, ouvrir notre tourisme à un nouveau volet « culture et patrimoine » qui complètera harmonieusement le volet sportif avec le cyclisme, la course à pied, la rando et autres sports.

Moins gratifiant mais ô combien nécessaire, de nombreux réseaux d'eau et d'assainissement sont renouvelés voire créés. Il en est ainsi dans les hameaux de Saint-Estève et des Vendrans conformément à la loi, ces améliorations nécéssitent désormais une part de financement local.

Si toutes ces réalisations sont les plus visibles, nous continuons à structurer les services apportés à la population de tout âge, avec un souci particulier vis-à-vis des plus jeunes (les projets d'animation et de services sont déjà en place pour 2019). Nous veillons aussi par un soutien sans faille à la Maison de Service au Public (MSAP) à ce que la population bénéficie de l'usage numérique qui se vulgarise voire succède aux services publics!

Cette volonté d'engagement, cette nécessaire ambition pour notre territoire qui doit anticiper sur a minima la pérennité et au mieux la progression des ressources de notre économie locale, sont présentes au quotidien chez vos élus qui donnent beaucoup de leur temps à la commune. Nul ne peut le nier malgré un manque de respect, voire de raison, qui se développent hélas ici ou là, constat inexorable mis en évidence également au congrès des Maires de novembre à Paris.

Nous menons une réflexion sur les ressources actuelles et à venir de la commune. Certaines sont encore mal définies et nécessitent une attention et une énergie de tous les instants avec le souci d'intégrer toujours à la fois respect de l'environnement mais aussi volonté d'agir, de penser à demain. Même si parfois le quotidien est chaotique, ainsi en témoignent les mouvements sociaux de ces derniers jours.

Que les fêtes de fin d'année vous apportent quiétude et paix, que les rassemblements festifs et familiaux soient joyeux, que 2019 à Bédoin prenne son élan avec force et vigueur.

LUC REYNARD, MAIRE DE BÉDOIN ET LE CONSEIL MUNICIPAL



Journal municipal d'information de Bédoin - N° 93 DECEMBRE 2018 - TRIMESTRIEL MAIRIE 04 90 65 60 08 / Directeur de la publication : Luc Reynard / Rédacteur en chef : Denis Fort Suivi de fabrication : Nathalie Eymère. Ont participé au numéro : Les élus, les agents municipaux et les membres de la commission «Passadou». Photos : Mairie de Bédoin. Tirage gratuit 2000 exemplaires. Ne peut être vendu. Conception et réalisation : Imprimerie Orta - Avignon - Tél 04 90 82 27 38

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS : Luc REYNARD, Jean-Marc PETIT, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Denis FORT, Nathalie REYNARD, Pierre COLIN, Janine TRE-VILY, Michèle MASSENDÈS, Chantal BLANC, Joël CHARBONNEL, Michel DELL'INNOCENTI, Jean-Louis RIBAS, Vincent POUILLAUDE, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN, Patrick CAMPON.

PROCURATIONS: Morgane CHAPOT en fa-

veur de Jean-Marc PETIT **ABSENTE**: Christiane MAHLER

PRÉAMBULE: APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018 20 VOTANTS: Unanimité

1/AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMU-NALE DE BÉDOIN: PÉRIODE 2018 - 2037

Au cours d'une réunion du 24 septembre 2018, l'Office National des Forêts (ONF) a présenté un programme d'actions à entreprendre permettant d'atteindre les objectifs assignés à notre forêt en termes d'aménagement et de coupes. Il est demandé au conseil de donner mandat à l'ONF pour exploiter et aménager les 6 256 hectares de la forêt communale.

21 votants : unanimité

2 / COUPES DE BOIS 2019: **ASSIETTE ET DÉVOLUTION**

Dans le cadre d'une gestion durable de la forêt, l'ONF propose les coupes et les travaux à réaliser pour optimiser la production de bois. Un volume de 4 196 m³ est prévu sur une surface de 111 ha. Il est demandé au Conseil d'approuver l'assiette de coupes 2019.

21 votants : unanimité

3 / PARKING DE LA RÉSIDENCE SAINT-MARCELLIN: VENTE EN L'ÉTAT DE **FUTUR ACHÈVEMENT**

Le Conseil avait autorisé le principe de l'acquisition d'un parking situé en contrebas de la résidence Saint-Marcelin le long de la route du Ventoux. L'acquisition porte sur la parcelle H n° 1832 d'une surface de 16 a et 94 ca, d'une capacité de 66 emplacements de stationnement avec voies de circulation internes, éclairage, assainissement pluvial et ilots verts irrigués et plantés d'arbres à haute tige. Le prix s'élève à 284 160 € TTC. Il est demandé au Conseil d'approuver cette acquisition. Vote à la majorité. 16 pour. 5 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Patrick CAMPON, Carole PERRIN.

4 / CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN (SEV) POUR L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLEC-TRIQUES ET HYBRIDES

Le principe de l'installation de deux bornes de recharge pour quatre véhicules a été approuvé en février 2018. Il s'agit désormais pour le Conseil, d'autoriser l'occupation du domaine public par le SEV via une convention prévoyant les conditions d'occupation. Unanimité.

5 / SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLU-SIEN (SEV): MODIFICATION STATUTAIRE

Le SEV a modifié ses statuts en septembre 2018 afin de prendre en compte l'exercice de nouvelles compétences. Il est demandé au Conseil de donner un avis favorable à cette modification statutaire. Unanimité

6 / CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TRÉFONDS : PARCELLE **COMMUNALE G N° 2038**

La commune est propriétaire de cette parcelle qui dessert les parcelles G n° 2081, 2082 et 2083 quartier des Florans et qui forme un cheminement depuis la route de Malaucène. Un droit de passage sur la parcelle G n° 2038 est envisagé afin de permettre un accès aux propriétaires des trois parcelles. Il est demandé au Conseil d'approuver le principe de constitution d'une servitude de passage. Vote à la majorité. 16 pour. 5 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROS-SETTI, Patrick CAMPON, Carole PERRIN.

7 / ACQUISITION FONCIÈRE : PARCELLES CADASTREES F N°970, 1016, 1017 ET 1018

Conformément aux orientations du PADD, la municipalité poursuit son programme d'acquisitions foncières permettant à terme à la commune de réaliser les équipements nécessaires à son développement. Il est proposé au Conseil d'acquérir ces parcelles appartenant à Monsieur André GOSSART et situées lieudit « les Près de la Maire » pour un prix de 5 € le m². L'ensemble porte sur une surface de 2 245 m² pour un prix de 11 225 €.

Vote à la majorité. 17 pour. 4 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROS-SETTI, Carole PERRIN.

8 / OUVERTURE DES COMMERCES: **DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL**

Le code du travail permet au Maire d'accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche avec un maximum de 12 dimanches par an. Compte tenu de la demande formulée par le gérant de la cave coopérative des Vignerons du Mont Ventoux portant sur 12 dimanches du 23 juin au 8 septembre et de l'avis favorable de la CoVe et de la fédération du commerce et de la distribution, il est demandé au conseil d'émettre un avis favorable. Unanimité

9/TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU **CENTRE CULTUREL: DEMANDE DE FONDS** DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COVE

Le montant des travaux programmés pour 2018 s'élève à 45 445 €. Par ailleurs, la CoVe réserve des crédits destinés à soutenir les investissements de proximité dans le cadre d'un fonds de concours à hauteur de 12 500€. Il est demandé au Conseil d'autoriser la commune à solliciter ce fonds de concours de 12 500 €. Unanimité

10 / MARCHÉ DE NOËL

Lors de séances antérieures, le Conseil avait approuvé les termes de la convention passée avec les exposants et qui prévoyait un droit de 12 € pour un emplacement de 4 m. Il est proposé au conseil de maintenir ces dispositions alors même que le marché pourrait être organisé à l'intérieur du centre culturel en raison de mauvaises conditions climatiques. Unanimité.

11 / SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA **RÉGION RHÔNE - VENTOUX :** RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017

Le Conseil prend acte du rapport d'activité pour l'ensemble des services eau potable, assainissement collectif et non collectif transférés au syndicat. Absence de vote.

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS: Luc REYNARD, Jean-Marc PETIT, Béatrice ROUX, Dominique ROUYER, Colette LECLERCQ, Denis FORT, Nathalie REYNARD, Pierre COLIN, Michèle MASSENDÈS, Chantal BLANC, Joël CHARBONNEL, Michel DELL'INNOCENTI,

Jean-Louis RIBAS, Vincent POUILLAUDE, Morgane CHAPOT, Christiane MAHLER, Gilles BERNARD, Alain CONSTANT, Patrick ROSSETTI, Carole PER-RIN, Patrick CAMPON.

PROCURATIONS: Jane TREVILY en faveur de Béatrice ROUX, Blandine RASSELET en faveur de Jean-Marc PETIT

PRÉAMBULE : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2018 Unanimité

1 / BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE

Il s'avère nécessaire d'envisager une réfection complète de la toitue de l'église. Les travaux supplémentaires s'élèvent à 87 467 € HT. Un virement de crédit en provenance de l'opération MSP permettra de faire face à cette dépense. Il est demandé au Conseil d'approuver la décision modificative.

Vote à la majorité : 19 pour. 4 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN.

2 / CAMPING PISCINE : MODIFICATION DES TARIFS POUR L'EXERCICE 2019

Il s'agit d'une mise à jour des tarifs annuels du camping, de l'aire de camping-car, du tennis et de la piscine. Le détail est à retrouver à la mairie. Il est proposé au Conseil d'approuver les tarifs 2019. Unanimité

3 / TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « GEMAPI » À LA COVE : APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Le transfert de compétence en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) à la CoVe est intervenu en application de la loi du 1er janvier 2018. Le rapport d'évaluation du coût des charges transférées a été approuvé à l'unanimité par la commission locale d'évaluation des transferts de charge. Il est proposé au Conseil de se prononcer sur l'approbation de ce rapport. Vote à la majorité. 18 pour. 5 absentions : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Patrick CAMPON, Carole PERRIN.

4 / CONVENTION DE SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL : AVENANT POUR LA PRISE EN CHARGE DES AUTORISA-TIONS DE TRAVAUX POUR LES ÉTABLIS-SEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

La Cove et les communes adhérentes de l'intercommunalité ont créé un service commun d'instruction des autorisation des droits du sol (ADS). Début 2018, l'Etat s'est désengagé de l'instruction des autorisations de travaux permettant de garantir l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'avenant à la convention de service commun des ASS pour la prise en charge des autorisations de travaux pour l'accessibilité des ERP. Unanimité

5 / COVE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFES-SIONNELLE (MSP)

Cinq communes participent au financement de notre MSP. Flassan, Crillon le Brave et Modène ont décidé de solliciter de la CoVe l'attribution d'un fonds de concours de 12 500 € à reverser directement à la commune de Bédoin. Deux autres communes, Blauvac et Saint Pierre de Vassols contribuent respectivement à hauteur de 12 500 € et 12 000 € en versant les fonds directement à la commune. Il est demandé au Conseil de solliciter de la CoVe l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel d'un montant de 37 500 €. Unanimité

6 / POINT INFO AMÉLIORATION DE L'HABITAT : DEMANDE DE SUBVEN-TION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTE-MENTAL DE VAUCLUSE

Le 14 décembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec SOLIHA 84 pour l'animation du point info et pour l'opération façades pour la période 2018 − 2020. L'objectif est d'apporter une aide aux travaux de restauration de façades pour les particuliers, limitée à 4 par an. Le taux de la subvention municipale est de 30% pour un montant de travaux plafonné à 7 622 €. L'aide maximum de la commune peut ainsi atteindre 27 444 €. Il est demandé au Conseil d'autoriser la sollicitation financière du département à hauteur de 9 600 € pour le suivi de l'animation et de 8 233,20 € pour les façades. Unanimité

7 / ACQUISITIONS FONCIÈRES

La municipalité poursuit son programme d'acquisitions foncières. Il s'agit ici de la parcelle F N° 1047 d'une surface de 800 m² située lieudit les Prés de la Maire au prix de 5 € lem². Ilestdemandéau Conseild'approuverl'acquisition de cette parcelle pour un montant de 4 000 €. Vote à la majorité. 19 pour. 4 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Carole PERRIN.

8 / TRAVERSE DE L'ÉGLISE : DIVISION EN VOLUME

Mme Hamilton est propriétaire d'un bâtiment situé sur la parcelle F N° 67 sise, traverse de l'église. A l'est, les étages de ce bâtiment sont partiellement situés au-dessus du passage couvert appartenant au domaine public. Compte tenu de la superposition, il est proposé d'organiser cet ensemble en volumes. Sur la base du cahier des charges établi par le cabinet Argence, géomètres experts, Il est demandé au Conseil d'approuver la division parcellaire. Unanimité

9 / LOTO DES ÉCOLES: PARTICIPATION COM-MUNALE SOUS FORME DE BONS CADEAUX

Comme chaque année, la commune est sollicitée pour participer au loto des écoles. Sa contribution financière sous forme de bons cadeaux utilisables dans les commerces de la commune et d'une valeur unitaire de 60 € s'élève à 240 €. Il est demandé au Conseil d'approuver l'allocation aux écoles maternelle et élémentaire de deux bons cadeaux de 60 €. Unanimité

10 / APPROBATION DU PROJET ÉDUCA-TIF DE TERRITOIRE ET DE LA CONVEN-TION « PLAN MERCREDI » (PM)

La commune s'est engagée dans un Projet Educatif Territorial (PEDT) après le passage de la semaine de 4 jours et propose dans ce cadre un conventionnement « plan mercredi » qui définit les obligations de chaque partie, commune et services de l'Etat, dans la mise en place d'une charte de qualité du PM. Il est demandé au Conseil d'autoriser la signature de cette convention. Unanimité.

11 / ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGE-MENT (ALSH): TARIFS SÉJOURS HIVER 2019

Il est proposé au Conseil de valider le principe de financement partagé entre la commune et les parents en fonction de leur quotient familial. Le tarif est disponible à l'accueil mairie. Unanimité

12 / RÈGLEMENT RELATIF AUX QUES-TIONS ORALES POSÉES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen des questions orales posées en séance. A défaut de règlement, celles-ci sont fixées par une délibération. Il est prévu que les questions orales devront être adressées au Maire 48 heures ouvrables avant que ne débute la séance du Conseil municipal. Il est demandé au Conseil d'approuver cette modalité. Vote à la majorité. 17 pour. 5 contre : Alain CONSTANT, Gilles BERNARD, Patrick ROSSETTI, Patrick CAMPON, Carole PERRIN. 1 abstention : Morgane CHAPOT

13 / MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS: EMPLOIS PERMANENTS

Pour favoriser l'avancement auquel peuvent prétendre deux agents de la commune, il est demandé au Conseil d'autoriser la création d'un poste d'agent de maîtrise aux services techniques et d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet au pôle EJE. Unanimité

14/MODIFICATION DU TABLEAU DES EF-FECTIFS: EMPLOIS NON PERMANENTS HIVER 2019

Il est nécessaire de recourir à l'emploi de 7 agents non titulaires pour le recensement de la population du 17 janvier au 16 février 2019, et d'un emploi d'un adjoint technique non titulaire pour l'entretien des bâtiments municipaux. Unanimité

NB: Le compte rendu des délibérations du Conseil Municipal publié dans le Passadou n'a aucun caractère officiel. Le registre des délibérations est à la disposition du public pour consultation.

L'enregistrement des débats est disponible sur le site internet de la commune : www.bedoin-mont-ventoux.fr

BEDOIN





Modernisation du Passadou

A travers ce numéro 93 de décembre 2018, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle maquette de votre revue municipale. Certains d'entre vous avaient répondu à notre questionnaire, qu'ils en soient encore remerciés. Leur avis sur le contenu et la maquette de l'édition actuelle nous ont permis de dégager une tendance générale s'articulant autour de deux idées :

- LOU PASSADOU est un magazine apprécié, attendu par la population et l'idée de ne pas tout « révolutionner » prévaut généralement notamment à propos du contenu,
- Une présentation modernisée serait appréciée surtout si elle apporte une plus grande clarté et une plus grande simplicité de lecture.

Le comité PASSADOU constitué d'élus, de personnel municipal et de bénévoles s'est alors réuni à plusieurs reprises pour mettre en œuvre et transposer ces objectifs dans votre édition de Noël. Je profite de cette occasion pour en remercier les membres, toujours mobilisés, citoyens toujours motivés pour transmettre l'information dans la transparence et sans jamais rien attendre en retour. Merci à vous.

Nous conservons nos rubriques habituelles, conseils municipaux, travaux à Bédoin, dossiers, vie à Bédoin, informations générales et vie associative, chacune d'entre elles est désormais caractérisée par une couleur bien reconnaissable.

Le sommaire apparaît dès que vous tournez la page de couverture. L'éditorial du Maire occupe une page entière.

Nous avons choisi un papier blanc qui fait bien ressortir les différents articles. Le regroupement des photos et les espaces libres contribuent à aérer la revue.

N'hésitez pas à nous faire part de votre opinion à propos de cette nouvelle présen-

tation, à nous faire parvenir des sujets d'articles qui vous tiennent à cœur. Le comité vous souhaite d'excellentes fêtes de Noël et de fin de l'année.

Denis FORT

② Office de Tourisme Intercommunal (OTI)

Magali et Tiphanie nous accueillent toute l'année au Bureau d'Information géré désormais par l'Office de Tourisme Intercommunal Ventoux-Provence. Le bilan, cette année encore, est positif.

Mais pour elles, comme pour notre village, la haute saison se situe d'avril à octobre et nous sommes allés à leur rencontre afin de faire le point sur ces derniers mois.

Dans l'ensemble les mois d'avril, mai et juin ont été corrects et similaires aux autres années : autant de visites et de touristes. En revanche, juillet a accusé une petite baisse du fait de la Coupe du monde de football et de la météo très chaude. Août a connu la même fréquentation, puis sont arrivés les retraités ... enfin en vacances ! Globalement et avec 9 200 visiteurs, la fréquentation de l'OTI durant la période estivale a été stable par rapport à 2017, une stabilité qui prouve à quel point notre village est connu et apprécié!

Ce sont des touristes de pas moins 30 nationalités différentes qui sont entrés dans l'OTI à la recherche des conseils de Magali, Tiphanie et Margret venue en renfort sur juillet et août. La clientèle étrangère représente en effet 55% de la fréquentation avec, dans l'ordre d'importance les Belges, les Néerlandais, les Allemands et les Britanniques. Des touristes très attirés par le mont Ventoux, montagne mythique pour les cyclistes! Depuis peu arrivent des Espagnols et des Tchécoslovaques qui viennent eux aussi à l'assaut de notre montagne!

En ajoutant les populations accueillies au centre naturiste, dans les nombreux campings installés sur notre commune, les meublés de tourisme, les hôtels et les résidences secondaires, la population estivale passe à environ 12 000 personnes au plus fort de la saison!

Dans l'ensemble, les hôtesses de l'OTI trouvent les touristes sympathiques mais souvent stressés et pressés! Avec parfois d'étranges questions:

- « Nous ne trouvons pas le château des Baux! » Et Magali de leur répondre qu'il ne faut pas confondre Les Baux de Provence avec le hameau des Baux.
- « Nous sommes au col de la Frache, ou se trouve la source ? »
- « Où sont les toilettes ? » assez souvent et sans rien demander, certains viennent prendre de l'eau ou vont aux toilettes dans l'OTI.

Et le top de cet été : un couple entre avec deux vélos électriques dans le but de les recharger alors qu'un panneau à la porte, bien en évidence, indique que les vélos sont interdits!

Magali et Tiphanie proposent aux touristes de la documentation, des conseils de qualité, un espace boutique, un espace Wifi et un service de billetterie gratuit. En plus de renseigner toutes les personnes qui viennent, elles travaillent beaucoup sur Internet afin d'éditer un petit fascicule où sont notées, au fil des semaines, toutes les activités de notre région, village par village. C'est un outil très intéressant et pour parvenir à le rendre le plus complet possible, elles ont besoin de recevoir toutes les informations des différentes communes concernées. Qu'on se le dise!

Christiane MAHLER



3 Logements de la résidence Saint-Marcellin

Les 27 logements de la première tranche ont été livré le 10 décembre par le constructeur, SUDINVEST, au bailleur social, Grand Delta Habitat (GDH). Ce dernier a réuni la commission d'attribution des logements le 28 novembre laquelle, outre le bailleur luimême, est composée entre autres du Maire de la commune et d'un certain nombre de représentants et d'élus. Nous souhaitons vous informer à propos des modalités d'attribution des logements qui prévoient un déroulement en trois étapes :

- recensement des demandes par le bailleur: le recensement est effectué par GDH qui exige que toutes les candidatures soient effectuées en ligne sur son site Internet. En retour, le bailleur attribue aux candidats un numéro d'enregistrement,
- 2) dépôt des dossiers auprès des organismes réservataires : Ceux-ci se voient attribuer un certain nombre de logements en fonction du financement qu'ils ont consenti pour leur construction. Il en va ainsi de la préfecture, de la région, du département, de la CoVe, de notre commune, du bailleur lui-même et divers organismes collecteurs du 1% logement. S'agissant de la mairie de Bédoin, les demandeurs communiquent leur numéro d'enregistrement et déposent leur dossier « papier ». Outre une lettre de motivation expliquant contexte et environnement, les candidats fournissent une pièce d'identité, le livret de famille, les avis d'imposition, une attestation de leur propriétaire précisant qu'ils sont à jour de leurs loyers. 95 dossiers ont été déposés à la mairie dans ces conditions,

 établissement de la liste définitive : GDH récupère tous les dossiers des différents organismes cités ci-dessus pour instruction. La commission se réunit et attribue les logements en fonction de critères établis.

A propos des réservataires, la commune a fait valoir qu'une demande très forte s'était manifestée depuis plusieurs années au sein de la population du village et qu'il était indispensable de répondre à cette demande puisqu'elle était parfaitement éligible au regard des critères d'attribution.

Nous avons été entendus et nous avons le plaisir de vous annoncer que les réservataires ont renoncé à faire usage de leurs quotas à l'exception de deux logements qui seront attribués par le département. 25 logements sur 27 seront attribués aux candidats présentés par la commune.

Nous agissons dès maintenant pour qu'il en soit de même lors de l'attribution des logements de la seconde tranche.

Rappelons qu'avec des prix nettement inférieurs aux loyers du secteur privé, les logements sociaux sont attribués aux ménages dont les ressources n'excèdent pas un certain plafond. Deux catégories de logements sociaux seront proposées sur Bédoin :

- logements éligibles au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) : exemple de loyer mensuel pour un T3, c'est-à-dire un appartement comportant une salle de séjour et deux chambres : environ 400 €, charges communes comprises*. L'eau et l'électricité restent naturellement à charge,
- logements éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) : exemple de loyer mensuel pour un T4, c'est-à-dire un appar-

tement comportant une salle de séjour et trois chambres : environ 500 €, charges communes comprises*.

* (entretien des pompes à chaleur, espaces verts, taxes ordures ménagères).

Les élus de la commune ont présenté trois candidats par logement comme le prévoit la loi et la décision a été prise en fonction des revenus, de la situation familiale, du taux d'effort, c'est-à-dire la part que représente le loyer dans le revenu et du reste à vivre soit ce qui reste après paiement du loyer. Les 18 logements (8 T2, 5 T3 et 5 T4) de la seconde tranche seront attribués selon les mêmes modalités dans le courant du premier semestre 2019 et nous reviendrons vers vous dès lors pour vous informer.

Rappelons que la commune de Bédoin poursuit une politique de logements accessibles notamment pour les familles avec enfants depuis plusieurs années.

Nous avons respecté les obligations que nous impose le Plan Local d'Habitat (PLH) de la CoVe.

En l'état, notre « parc » locatif se monte à 87 logements pour tous :

- 20 à la Carita,
- 2 à Sainte-Colombe,
- 2 à Bédoin, au-dessus de la poste,
- 8 logements appartenant à des propriétaires privés dans le cadre de dispositifs de rénovation et de pratiques de loyers modérés,
- 27 à la résidence Saint-Marcellin, 1ère tranche,
- 18 à la résidence Saint-Marcellin, 2nd tranche.
- Total : 87 logements à des prix accessibles.

Béatrice ROUX







4 Manifestations sportives

Le Mont Ventoux attire de nombreuses manifestations sportives, courses cyclistes, VTT, trail, passage de véhicules historiques. La commune est très souvent sollicitée. Les associations, les sportifs bédoinais animent aussi notre village. Ils le mettent en lumière au niveau régional et national. Je vous propose une rétrospective de tous ces moments, ces nombreux rendez-vous

La saison a commencé par le traditionnel trail du mont Ventoux en mars avec un départ du centre du village : 4 parcours étaient proposés dont le très sélectif 46 km avec passage au sommet. Il a rassemblé cette année 1500 participants dont de nombreux sportifs du village.

qui ont eu lieu en 2018.

Nous avons eu aussi le passage des 100 km de Gigondas, une course de montagne (manche de coupe de France) et le souffle du Ventoux fin septembre organisé par l'association Ventoux trail. Soit au total 5 courses nature sur le massif.

En mai s'est déroulée la 2ème édition de X Race, une épreuve originale : une montagne, le mont Ventoux, 4 ascensions et 4 disciplines différentes, VTT, vélo de route, rollers et course à pieds. Cette année, nous avons eu la présence de Stéphane Diagana et Maurice Manificat.

Mai, juin et septembre sont des périodes où nous trouvons de nombreuses manifestations cyclistes françaises et étrangères. Certaines sont organisées au profit de la recherche médicale. Ce sont des départs pour la montée ou des passages dans le village avec notamment la Sporta, le grand Fondo, le Défi Caritoux, soit plus de 25 demandes enregistrées. Début octobre, pour clôturer la saison cycliste le village a eu le plaisir d'accueillir le peloton international de la Haute Route Ventoux.. 3 étapes avec départ de Bédoin, 3 circuits avec l'ascension du mont Ventoux par les trois faces dont la dernière, en contre la montre depuis Bédoin. 31 pays étaient représentés, 300 participants avec un team Bédoin féminin composé d'Olivia, Nathalie et Stéphanie pour représenter la commune. Tout ce petit monde est resté plus de 4 nuits dans notre village, une occasion pour nos commerçants de prolonger la saison et de profiter de ces animations.

Je voulais aussi rappeler que les rassemblements cyclistes de moins de 100 participants n'obligent pas les organisateurs à déposer une demande à la mairie si bien que nous n'avons pas toujours la maîtrise pour les nombreux petits groupes qui entendent grimper le Ventoux durant le week-end.

Sport mécaniques : n'oublions pas non plus les deux sorties proposées par l'Ecurie des 7 virages en juin et septembre, le rallye des Monts de Vaucluse avec une spéciale organisée route de Sault et le rallye de Sarrians dont la spéciale s'est déroulée route de la Madeleine fin octobre. Le 16 septembre, GT Dream a proposé des baptêmes en voiture de prestige du chalet Reynard au sommet au profit des pupilles des pompiers.

Comme vous avez pu le constater, nous avons eu tout au long de l'année de nombreux passages de véhicules historiques dans le village.

Nos associations sportives furent aussi très présentes en 2018 :

 Egobike : qui a participé à la 1^{ère} fête du sport le 22 septembre dernier avec également un raid VTT de deux jours en avril. L'association a proposé également une randonnée associée au Bike Park pour le téléthon le 9 décembre.

- Bédoin cyclo sport : avec une date importante le dernier week-end de juillet et l'organisation du semi-marathon du mont Ventoux. C'est une épreuve réputée avec un départ dans le centre du village pour une montée jusqu'au sommet sur une route fermée à la circulation. Alain Constant, Christophe Bernard et une centaine de bénévoles sont mobilisés pour cet événement qui regroupe près de 600 participants. Cette belle dynamique locale crée un lien social remarquable. La recette est ensuite reversée aux écoles communales et au club de foot,
- Ventoux sud : qui est la fusion réussie du RC Bédoin avec Mazan. La saison dernière l'équipe 1 était montée en division supérieure et cette année elle s'est maintenue. Toutes les catégories sont représentées, le club a 3 équipes féminines, un fait rare pour la région. A la suite de la coupe du monde, de nombreuses inscriptions sont venues augmenter l'effectif. Le club organise également deux stages d'été, deux sessions de 40 enfants,
- Tennis club: l'équipe féminine des plus de 45 ans s'est qualifiée jusqu'au pré-national ... alors bravo à Sophie, Monique, Pascale, Florence, Brigitte et Isabelle,
- Club de judo : qui a obtenu une nouvelle ceinture noire félicitations à Michel Pape,
- Les gymnastes de la MJC se sont également illustrées. Léonie est championne départementale au cerceau. En benjamine, Julie, Zoé, Manon et Karla ont décroché la médaille d'or. En minime, Emie et Charlotte sont championnes départe-







mentales et Marie et Johanna pour la première fois sont sur le podium en régional, - Les Cavaliers de la Louvière : qui obtiennent un beau titre via une des cavalières, Cyrille Delnoy. L'association est championne de France d'équitation catégorie equifeel.

Alors bravo à tous ces sportifs de notre village qui ont participé à ces différentes épreuves mais aussi aux responsables d'associations, aux nombreux bénévoles qui au quotidien donnent de leur temps et créent cette belle dynamique sportive à Bédoin.

Vincent POUILLAUDE

5 Centre communal d'action sociale (CCAS)

Au-delà de ses missions d'accompagnement, d'accueil et d'aide aux personnes, le CCAS comme chaque année, porté par son équipe de bénévoles engagés, organise le Noël des anciens.

Toujours dans l'esprit, d'apporter une attention particulière aux anciens du village, le CCAS de Bédoin, soutenu par la municipalité, renouvelle son opération « colis de Noël » pour les personnes âgées de 80 ans et plus en 2018.

Cette année 261 personnes ont bénéficié du colis de Noël. Les femmes seules ont reçu une boîte gourmande (foie gras, truffes en chocolat et autres plaisirs gustatifs) et un coffret bien être, les hommes seuls une boîte gourmande accompagnée d'une bouteille de vin. Ont été offert aux couples une boîte gourmande, un coffret bien-être et une bouteille de vin. Les présents seront distribués à domicile par les membres du CCAS.

M. Le Maire apportera leur colis aux résidents de l'EHPAD ainsi qu'aux religieuses de Nazareth. Lors de cette distribution, les membres du CCAS, rappelleront que la bibliothèque de Bédoin dans ce même élan d'action à destination des anciens, propose le portage de livres et magazines à domicile : tournée le 1er jeudi de chaque mois, l'après-midi sur demande des bénéficiaires. Ce service concerne les personnes « empêchées », soit par leur âge (moins de mobilité), soit par un handicap reconnu, temporaire ou permanent.

Enfin le repas des aînés aux Florans se déroulera les 6 et 9 mars 2019 et sera proposé aux personnes de 70 ans et plus.

Béatrice ROUX

et de Hernani et Attila de Verdi. Entrée : 10 €. Gratuité pour les moins de 12 ans. 1 euro par place ira à une association.

- Dimanche 24 mars au centre culturel à 17h00 : concert avec Agnès Ravaux (alias Barbara) et Guillaume Giraud intitulé « Chansons d'elles ». Entrée : 10 €.

Gratuité pour les moins de 12 ans.

Nous souhaitons remercier le public et tous ceux qui apportent leur aide avant et après les spectacles.

Le service culture vous souhaite une belle fin d'année et de joyeuses fêtes de Noël et de nouvel an.

Michèle MASSENDES

6 La vie culturelle

L'année 2018 se termine. Nous comptons à ce jour plus de 5 000 spectateurs qui ont assisté à une vingtaine de spectacles en tous genres. Ce résultat est supérieur à l'année 2017 et laisse à penser que la diversification et la qualité de la programmation vous ont séduits et fidélisés. Résultat encourageant donc, qui nous incline à poursuivre dans cette voie pour l'année prochaine.

L'année culturelle s'achèvera par un concert de Noël le dimanche 23 décembre avec le groupe de Thibault PLANTEVIN : « Contes et chants de Noël » à voir et à entendre au centre culturel à 17h00. Le concert sera suivi des traditionnels treize desserts.

Entrée gratuite.

Vous trouverez ci-dessous le programme culturel pour le 1^{er} trimestre 2019 :

- Vendredi 22 février au centre culturel à 21h00: concert par le groupe Gérald Rousset de l'atelier lyrique de la compagnie du Grand Victor qui vous proposera des extraits de l'Italienne à Alger, le Barbier de Séville et la Cenerentola de Rossini, de l'élixir d'amour, Lucrèce Borgia, Don Pasquale et Lucie de Lammermor de Donizetti, de I puritani et la Somnambula de Bellini,

Camping piscine : un bilan encourageant pour la saison 2018

Avec une situation géographique qui représente un atout (village provençal au pied du mont Ventoux) et des intérêts touristiques incontestables à 100 km à la ronde, notre complexe camping-piscine est en pleine expansion. Nous constatons cette année une progression importante de la fréquentation avec 24 342 nuitées enregistrées contre 22 996 en 2017 (+5,5%), nous envisageons trois pistes d'amélioration pour accroître notre chiffre d'affaires:

1) Location des hébergements de plein air

Là comme ailleurs, nous enregistrons d'importants changements dans les habitudes des campeurs et nous devons nous adapter à cette transformation. La recherche de confort devient un important critère de choix et les clients plébiscitent de plus en plus le locatif. En 2018, nous avons enregistré 146 séjours contre 36 en 2017 (+75%). La location des hébergements individuels devient donc un secteur à développer à l'avenir. Cette tendance permet d'améliorer la productivité





alors que le chiffre d'affaires annuel d'un emplacement traditionnel s'élève à 1 400 € contre 8 200 € pour un hébergement locatif! Nous devons veiller toutefois à agir dans le respect de l'environnement et sans modifier le charme atypique unique en son genre de notre camping municipal.

2) Actions marketing

Le pic de fréquentation se situe entre le 17 juillet et le 24 Juillet. Nous constatons donc avant et après, une sous-utilisation des infrastructures avec des variations importantes selon les périodes. Nous devons donc également développer nos actions marketing en ciblant les périodes de moindre fréquentation.

3) Qualité

C'est un élément essentiel de notre dispositif, celui qui permet de fidéliser la clientèle et de capter de nouveaux clients grâce au bouche à oreille.

Sur ce plan, notre motivation est bien présente et les résultats de notre enquête de satisfaction sont positifs et encourageants pour l'avenir :

- 97 % des campeurs trouvent le camping facilement,
- 61 % des campeurs ont consulté le site web,
- 96 % des campeurs souhaitent revenir,
- 97 % des campeurs recommanderaient le camping à leurs amis.

Comme vous le savez, nous devons réaliser de lourds investissements pour adapter nos équipements afin qu'ils soient accessibles à tous (Ad'AP). Cette année, c'est avec l'aide du budget communal que nous y arriverons. Mais notre objectif à moyen terme est de faire en sorte que les finances du complexe piscine camping soient équilibrées et autonomes. Nous y parviendrons en développant l'activité et en maîtrisant la dépense.

Colette LECLERCQ

9 Bibliothèque

Un hiver tout doux à la bibliothèque municipale! Après un éventail varié d'animations offertes par la bibliothèque cet automne telles que l'heure du conte, les ateliers tablettes et créatifs, la soirée lecture par Bonheurs de lecture, nous vous proposons d'inscrire dès à présent dans vos agendas les rendez-vous suivants:

- Club de lecture « Lire à tout vent »: il se réunira le mercredi 9 janvier, à partir de 17h30 jusqu'à 20h00, salle du conte lu du centre culturel. Pour tous ceux qui aiment partager leur passion des livres! Réunion tous les deuxièmes mercredis de chaque mois, soit les 13 février et 13 mars,
- Ateliers numériques sur tablettes: ils reprendront également avec des ateliers seniors « Initiation » les mardis 15 janvier et 5 février de 10h00 à 12h00 pour vous aider à prendre en main ce nouvel outil sans appréhension,
- * « Muscler sa mémoire » : les mardis 22 janvier, 12 février et 12 mars, de 10h00 à 12h00. Venez découvrir comment entretenir ses facultés cognitives grâce à des applications ludiques, dans une ambiance joyeuse et décomplexée!

Ces ateliers sont gratuits mais il est nécessaire de s'inscrire, les places étant limitées. Les tablettes sont fournies par la bibliothèque.

Pour les enfants, rendez-vous le vendredi 15 février à 10h30 (pendant les congés d'hiver) pour une découverte amusante d'applications originales de lecture.

 La saison de l'heure du conte, pour tous les amoureux de belles histoires, continuera les mercredis 16 janvier, 20 février et 20 mars à 17h00, salle du conte lu du centre culturel. Manifestation gratuite pour le plaisir de tous (à partir de 4 ans). Mais ce n'est pas tout ! Une deuxième édition de la veillée contée vous est proposée le dimanche 20 janvier à 15h30. Tout public à partir de 7 ans. Auditorium du centre culturel. Entrée libre.

 La bibliothèque donnera la parole à deux auteurs bédouinais : Marylin Mathon et Jean-François Capelle viendront à la rencontre des lecteurs le vendredi 8 mars à 18h30. L'échange sera suivi d'une vente-dédicaces de leurs livres. Bibliothèque. Entrée libre.

Enfin dans le cadre du programme d'animations du réseau BiblioCoVe « Mots & merveilles », la bibliothèque recevra le spectacle « « Les pompières poétesses » par la compagnie Les Griottes, le vendredi 22 mars à 20h30. Spectacle humoristique interactif de poésie pour petits et grands Auditorium du centre culturel. Entrée libre.

Vous pouvez retrouver toutes nos animations sur l'agenda :

www.bedoin-mont-ventoux.fr

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi 15 h/18 h Mercredi 10 h/12 h - 15 h/18 h Jeudi et Vendredi 16 h/18 h Samedi 10 h/12 h

Tél: 04.90.65.69.72.
Courriel: bibliotheque@bedoin.fr





Pôle Enfance Jeunesse Educațion (EJE)

Les aventuriers du Ventoux

Le centre de loisirs s'engage dans le cadre « des plans mercredis » visant à renforcer la qualité des accueils collectifs de mineurs chaque mercredi. Elaboré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et l'éducation nationale, il se décline selon quatre axes construits autour d'une charte de qualité:

- veiller à la complémentarité des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- assurer l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap,
- inscrire les activités périscolaires sur le territoire en relation avec les acteurs et les besoins des enfants,
- proposer des activités riches et variées en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

La charte est disponible sur le site : planmercredi.education.gouv.fr.

À partir de janvier le centre de loisirs des mercredis s'engage sur de nouveaux projets comme :

- Brico-musique : en partenariat avec la Cove et l'Akwaba (association et scène de musique) pour la création d'instruments électroniques à partir de jouets anciens ou abimés avec une finalité de réalisation d'une batucada pour le carnaval 2019,
- Décor action : création d'un espace « Land art » d'expression artistique en collaboration avec l'ONF,
- et bien d'autres projets...

Pour en savoir plus le centre de loisirs vous invite à retrouver ses projets et ses programmes sur le site de la commune à partir du mois de janvier.

Les vacances de la Toussaint

Le centre de loisirs a accueilli de 30 à 40 enfants pour profiter du programme des vacances proposé par Nadine, Eliot, Thomas, Sonia et Marion autour d'Halloween.

Contes terrifiants, théâtre de marionnettes réalisé par les enfants, chasse aux bonbons, défilés de petits monstres ont animé ces vacances, sans oublier les balades, les jeux, et les activités manuelles « monstrueuses », et le conte animé de la bibliothèque pour les plus petits. Et toujours sur un fond de mystère nos petits aventuriers ont passé la journée du 24 octobre à la forêt enchantée de Mallemort.

Les ateliers périscolaires du soir

Ils sont menés par Nadine et ont permis aux enfants de confectionner une gerbe aux couleurs de la république et de participer à la commémoration du 11 novembre.



Les vacances de Février

Les prochaines vacances à l'ALSH auront lieu en février 2019 car le centre de loisirs sera fermé lors des vacances de Noël.

Le centre de loisirs propose un séjour neige pour les 8-12 ans à Ancelle du 11 au 16 février 2019. 20 places sont ouvertes et le séjour se déroulera avec un minimum de 10 participants, alors venez nombreux « nos Aventuriers du Ventoux ! ». Au programme : ski, randonnée en raquette, fabrication d'igloo, veillées à thème, soirée patinoire et méga boum !

Tarifs et renseignements séjour neige : eje@bedoin.fr

Pour tous renseignements pour le centre de loisirs : enfance@bedoin.fr
Ou par téléphone au 06 29 70 25 48

La cantina

Comme chaque année la cantine offre aux enfants un repas de Noël festif et joyeux, cette année les enfants ont rendez-vous le 20 décembre 2018.

À partir du mois de janvier la cantine et les équipes d'animation de la pause méridienne s'inscrivent dans un projet de lutte contre le gaspillage alimentaire. Nous serons accompagnés par la CoVe et l'association de l'Université populaire du Ventoux.

Jane TREVILY

II Recețte des cardes à l'ancienne

Le temps de Noël est là et nous allons voir aux étalages de nos marchands de légumes ces drôles de végétaux feuillus légèrement duveteux, à la couleur un peu argentée, qui bien préparés, sont tout simplement... délicieux.

Pour 8 à 10 personnes : 2 kg de cardes crues triées (en acheter plus car il y a du déchet). 100 gr d'oignons, 2 gousses d'ail, 2 cuillères à soupe d'huile d'olive, 40 gr de farine, 50 gr de gruyère, 2 anchois, sel, poivre. Epluchez le cardon en grattant les côtes et en retirant les fils. Coupez-les en tronçons de 10 cm que vous laissez tremper dans de l'eau citronnée pour leur éviter de noircir. Faites-les blanchir dans une grande casserole d'eau bouillante salée et additionnée de 2 cuillères de farine pendant 15 minutes. Pendant ce temps pour la sauce, faites roussir dans l'huile les anchois bien dessalés et nettoyés, oignon, ail haché fin. Ajoutez la farine, laissez prendre couleur et mouiller avec de l'eau jusqu'à bonne consistance. Salez, poivrez et mettre les morceaux de carde dans la sauce, saupoudrez de gruyère. Mettez à four moyen (5) pendant 30 minutes. Ce plat gagne à être réchauffé et si d'aventure on vous offre une truffe... en râpez sur les cardes au moment de servir fera de ce plat un vrai régal (recette trouvée dans les « Recettes en Provence paysanne » livre réalisé par le CETA Accueil en Provence Paysanne).

Annie FAUCHÉ



Le Noël de ma grand-mère, Il y a cinquante ans

es préparatifs commençaient autour du premier décembre. Le premier dimanche était consacré à la fabrication des oreillettes, le deuxième à la cueillette du houx, du gui et de l'asparagus dans la forêt. Le troisième dimanche, ma mamie installait le sapin et la crèche avec son papa, sa maman et sa sœur en écoutant des musiques et des chants de Noël.

La veille de Noël, elle mettait ses chaussures devant la cheminée puis elle attendait avec impatience le moment de partir à l'église pour assister à la messe de minuit. Ce qu'elle préférait, c'était traverser le village dans le froid de la nuit pour écouter les chants de Noël et admirer la crèche et ses santons géants. Au retour, elle courait avec sa sœur vers la cheminée pour ouvrir les cadeaux et goûter les friandises qu'elle trouvait dans ses chaussures. Ensuite, toute la famille s'installait, réveillonnait et mangeait les treize desserts.

Le matin de Noël, elle déjeunait avec la fougasse aux grattelons puis jouait en attendant le reste de la famille pour le repas de Noël. Celui-ci lui paraissait très long avec ses nombreux plats : saumon, civet de lièvre, dinde et surtout la merveilleuse bûche recouverte de crème au beurre et fourrée à la crème de marron. Elle était faite maison : un délice ! Puis venaient les autres desserts : fruits secs, mandarines, dattes, oreillettes...

A ce moment-là, elle pouvait quitter la table et aller jouer avec sa sœur et ses cousines pendant que les grands discutaient, jouaient à la belote ou faisaient une pétanque s'il faisait beau.

Lou



Le Noël de Mamie Maryse



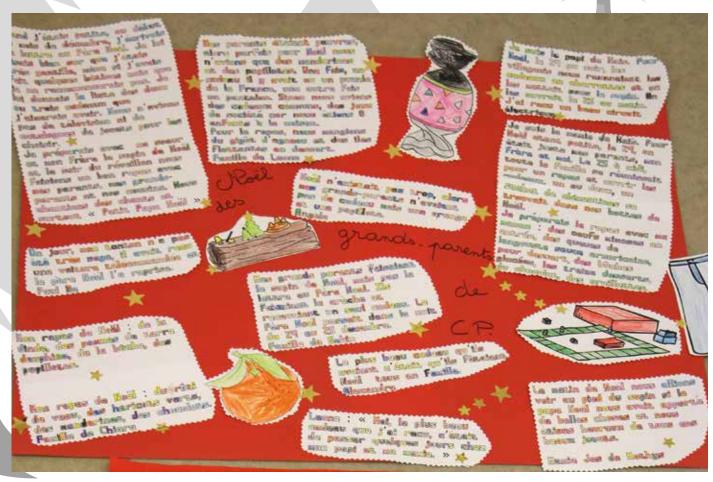
e seul cadeau que Mamie avait, elle le partageait avec ses frères et sœurs. C'était un jeu de société. Chacun trouvait dans ses pantoufles une mandarine et deux papillotes. Les enfants se levaient, ils se réunissaient autour du sapin et de la crèche pour chanter des chants de Noël : Mon beau sapin, Petit Papa Noël...

Après cela, ils mangeaient la dinde farcie avec des légumes. Au dessert il y avait la buche de Noël. Tout avait été préparé par sa maman même la buche.

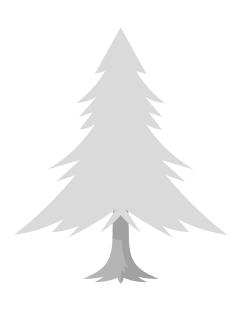
L'après-midi, ils jouaient au loto. On pouvait gagner un chocolat, une mandarine ou encore une papillote.

C'était une très belle Journée.

Lola







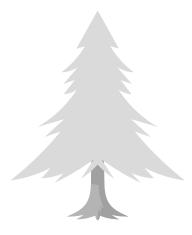




Les dessins des enfants sont exposés dans le hall de la mairie

















Commémorations desnovembre et 5 décembre

Dimanche 11 novembre, un hommage a été rendu par Monsieur Luc REYNARD, maire de Bédoin, aux bédoinais morts pour la France durant la grande guerre 1914 – 1918.

Comme les années précédentes, la cérémonie s'est déroulée tout d'abord au cimetière de Sainte-Colombe, puis au cimetière des Baux et enfin au village devant le monument aux mort place du Général De Gaulle puis au cimetière. Les élus, les membres de l'association des anciens combattants et CATM, les corps constitués et de nombreux habitants de la commune se sont recueillis et les enfants de l'école élémentaire ont lu des textes en hommage à nos disparus.

A l'occasion du centenaire de l'armistice, les membres de l'association « Mémoire de Bédoin et du Ventoux » ont délivré un message de paix et les enfants du village ont chanté dans l'auditorium du centre culturel devant un auditoire venu nombreux se recueillir.

Mercredi 5 décembre, un hommage a été également rendu par le Maire aux morts du village durant les conflits d'Algérie, Maroc et Tunisie en présence des élus, membres des CATM, corps constitués et habitants de la commune.

🔟 Le personnel municipal

A la suite du départ du Loïc DRIOT, la commune a procédé au recrutement de Sylvie BAZARD, nouvelle directrice du pôle « Enfance Jeunesse Education et Action Sociale » (EJE) depuis le 15 octobre dernier. Sylvie occupait les mêmes fonctions à la mairie de Barbentane.

Thomas DELVILLE en disponibilité depuis plusieurs mois a rejoint le service EJE et remplacera pour le service des sports Sébastien JACQUEMIN durant sa formation BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). Ce dernier pourra ensuite rejoindre l'équipe des maîtres-nageurs de la piscine municipale.

Nous leur souhaitons d'ores et déjà la bienvenue parmi les 51 agents que compte la collectivité.

Les élections professionnelles

Le six décembre, les agents appartenant aux trois versants de la Fonction Publique ont été appelés à voter pour désigner leurs représentants au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP) pour les fonctionnaires, des Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les agents contractuels, des Comités Techniques (CT) puis des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Leur mandat est de 4 ans.

Les représentants de la collectivité ont été désignés quant à eux pour 6 ans, en 2014. Parce qu'elle compte plus de 50 agents, la commune de Bédoin dispose de son propre CT et CHSCT. Le Conseil municipal ayant décidé de maintenir le paritarisme, cette instance de concertation est composée de 5 agents et de 5 conseillers municipaux. Il traite des sujets d'ordre collectif.

Aucune liste n'ayant été déposée par une organisation syndicale, il a été procédé le six décembre à un tirage au sort de 5 agents titulaires et 8 suppléants qui siégeront également au sein du CHSCT, chargé spécifiquement de contribuer à la protection de la santé physique et mentale ainsi qu'à la sécurité des agents dans leur travail.









14 Bienvenue aux nouveaux résidents

Le 30 novembre 2018, les nouveaux résidents ont bravé la pluie pour assister à la cérémonie d'accueil au centre culturel Hélen Adam. Ils ont été accueillis par Luc Reynard, Maire de Bédoin Mont Ventoux, entouré des membres du Conseil municipal et de Max Raspail, Président de la Communauté de Communes Ventoux Sud.

Monsieur le Maire leur a chaleureusement souhaité la bienvenue et a brossé une rapide présentation des nombreux avantages et centres d'intérêts de Bédoin et sa commune : le dynamisme de la vie locale grâce au tourisme et aux loisirs autour du Géant de Provence. La pluralité des commerces, l'artisanat local, les travaux en cours et les nombreux projets pour les années à venir, de même que les associations culturelles et sportives participent à ce dynamisme. En clôture de son discours, les élus qui l'entouraient se sont brièvement présentés. Puis tous ont entonné le traditionnel chant « Coupo Santo » accompagnés par le groupe provençal « Li Festejaire ».

La cinquantaine de familles des nouveaux résidents a donc pu faire connaissance avec les élus, les agents municipaux et les acteurs de la vie associative et commencer ainsi à nouer des relations avec les Bédoinais. La projection sur grand écran de photos prises sur la commune aux différentes saisons a été très bien accueillie, au son de la musique du « Li Festejaire ».

Les services de la mairie avaient préparé un apéritif convivial et un buffet joliment décoré de douceurs provençales, ce qui fut manifestement très apprécié. Les nouveaux résidents sont repartis avec un pot de romarin de Provence, une bouteille de vin et un dossier d'information sur Bedoin, traditionnel cadeau de bienvenue.

Pour voir ou revoir cette sympathique cérémonie, connectez-vous sur le site : bedoin-mont-ventoux.fr où le film de cette soirée est mis en ligne.

Claire EVANS

ÉTAT CIVII

BIENVENUE:

Aeydhen DUBOIS né le 12.07.2018
Milhan BLANGER né le 29.09.2018
Robin ROUX né le 27.10.2018
Logan FOSSAT né le 14.11.2018
Ambre RAVEL née le 24.11.2018
Léon ARNAUDIE né le 24.11.2018
Odin HUC né le 17.11.2018
Yaël JOURDAN SIDERO né le 29.11.2018

CONDOLÉANCES:

Marie-France OLIVIER épouse PAULIEN (80 ans) le 19.09.2018
Nicole SYLVERT épouse ROGERON (72 ans) le 18.10.2018
Denis LAMBERT (74 ans) le 24.10.2018
Gérard BERTOIA (68 ans) le 27.10.2018
Vincent VERSTRAETE (51 ans) le 04.11.2018
Gérard BLANC (61 ans) le 22.11.2018
Jean FEUVRIER (93 ans) le 24.11.2018
Marius MORELLO (88 ans) le 01.12.2018

LES TRAVAUX







1 Aménagement de la route du Mont-Ventoux

Comme nous l'avons déjà évoqué dans notre revue, la commune entend sécuriser toutes les entrées du village. Il en va ainsi de la route du Ventoux au nord-est qui permet l'accès à la résidence Saint-Marcellin et au nouveau parking situé en contrebas du lotissement, le long de la route départementale. Il est prévu de réaliser des aménagements sur le parking et sur la route.

Sur le parking

Un arrêt de bus pour le transport scolaire sera mis en place afin de rompre avec la situation qui prévaut actuellement avec un arrêt sur la route départementale qui crée incontestablement du danger pour nos enfants. La circulation dans le parking sera prévue de telle sorte qu'un bus de 50 personnes soit en mesure d'évoluer sans difficulté.

Le parking est parfaitement dissocié de la résidence Saint-Marcellin et comportera 66 places réservées au stationnement public. Pour information, la résidence Saint-Marcellin, équipée de 92 places de stationnement dont 19 garages fermés, permettra de satisfaire tous les besoins des riverains en termes de stationnement.

Sur la route départementale

Sécurité des piétons et enfouissement des réseaux sont nos deux objectifs. Pour les atteindre, voici les démarches effectuées à ce jour et le calendrier de travaux prévu.

Tout d'abord, un rondpoint sera aménagé à hauteur du chemin de la Montagne et de la station des Lavandes. Il permettra de réguler la circulation en ce lieu déjà très fréquenté et de ralentir la vitesse. Par ailleurs, la portion de route comprise entre ce rondpoint et le carrefour de l'office de tourisme sera totalement transformée puisque nous prévoyons de créer des trottoirs des deux côtés de la route tout en augmentant de 20 cm la largeur de celle-ci.

Pour mener une telle transformation, et dans un premier temps, nous avons contacté les résidents pour leur présenter le projet et obtenir leur accord pour céder un morceau de terrain à la commune. Chacun a cédé une surface telle que nous pourrons réaliser 2 trottoirs de 1,60 mètre. Ainsi, les enfants qui rejoignent les quartiers nord du village déambuleront en toute sécurité depuis l'arrêt de bus. Nous tenons à remercier les habitants riverains.

Dans un deuxième temps, la question du foncier étant maîtrisée, nous avons contacté le département, propriétaire de la route, pour présenter le projet et obtenir qu'il assume la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'ensemble du projet, route, trottoirs et remise en état des clôtures des riverains. C'est chose faite, le département agira naturellement en étroite collaboration avec le syndicat Rhône Ventoux pour l'assainissement et l'eau potable, le syndicat d'électrification pour l'enfouissement du réseau électrique et avec l'Agence Routière Départementale.

Les travaux commenceront début 2019 par les réseaux et à partir de septembre 2019 pour l'aménagement de la route départementale.

Nous remercions de nouveau tous les acteurs de ce projet d'aménagement qui améliorera la vie de nos concitoyens.

Michel DELL'INNOCENTI











Eglise Saint-Pierre

Les travaux prévus en 2018 se terminent. Vous trouverez ci-dessous un rappel des transformations réalisées :

- réfection du parvis et création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite à l'entrée.
- assainissement du pied de mur de la façade est,
- construction d'un mur de soutènement pour protéger le côté ouest des chutes du talus et drainage au droit du mur de l'église,
- nettoyage de la façade sud et remplacement des pierres abimées,
- dépose du paratonnerre et réparation en
- dépose des vitraux de la façade sud.

Vont commencer début 2019 :

- travaux de réfection des toitures des chapelles et de la façade ouest,
- révision de la toiture de la nef,
- réfection des vitraux.

Puis en 2020, nous envisagerons de restaurer la façade est et l'abside.

Dominique ROUYER

EHPAD et Maison de santé

Le chantier de la nouvelle maison de retraite et de la maison de santé se poursuit conformément au calendrier prévu. La cérémonie de pose de la première pierre se tiendra sur place le mercredi 9 janvier 2019 en présence de nombreuses personnalités. Nous réaliserons un petit reportage à cette occasion.

Denis FORT

Chapelle Ste Croix

Ces travaux confiés à l'Université Populaire Ventoux (insertion par le travail) consistent à reconstruire une partie de mur éboulé (2 m²). Plus généralement, il s'agit de sceller quelques pierres, refaire les joints. Nous prévoyons également une intervention en couverture où quelques éléments sont absents. Enfin, la voûte intérieure en béton sera reprise car elle laisse apparaître quelques armatures qui seront traitées et recouvertes par une résine d'accrochage.

5 Plaine des Hermitants

Les services techniques ont posé 110 poteaux en bois le long du chemin parcourant la plaine des Hermitants située environ à 500 mètres après le Chalet Reynard sur le côté gauche pour interdire aux voitures l'accès de la forêt.

Il s'agit d'une mesure de protection des sols prise en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF).

HORIZONTALEMENT: 1. CHAPERONS. 2. HELAS. GEO. 3. INSERER. 4. UE. TELE. 5. EDLOS. SOI. 6. TROU.RE. 7. TOUFFUS. 8. EXPLOITEE. 9. SESE. RETS.

VERTICALEMENT: A. CHOUETTES. B. HE. EDROXE. C. ALI. LOUPS. D. PANTOUFLE. E. ESSES. FO. F. EL. FUIR. G. OGRES. STE. H. NEE. OR. ET. I. SORCIERES.

INFOS Générales

🕕 Taxe de séjour

La loi de finance rectificative de 2017 et le projet de loi ELAN ont modifié certaines modalités d'application de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2019. Aussi, le conseil de communauté de la CoVe a délibéré le 10 septembre 2018 afin de procéder à la mise à jour de la taxe de séjour. Il a décidé des modalités suivantes :

Article 1 : Adopter toutes les modalités liées aux modifications législatives à compter du 1^{er} janvier 2019. En conséquence, cette délibération annule et remplace toutes les délibérations antérieures.

Article 2 : Assujettir la taxe de séjour au réel pour toutes les natures d'hébergements à titre onéreux proposés : palaces, hôtels de tourisme, résidences de tourisme, meublés de tourisme, villages de vacances, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars, terrains de camping et de caravanage.

La taxe de séjour est perçue par les hébergeurs auprès des personnes hébergées à titre onéreux. Son montant varie en fonction de la catégorie, de la classe d'hébergement et de la durée réelle du séjour.

Article 3 : Appliquer la taxe de séjour du 1er janvier au 31 décembre.

Article 4: Recouvrir pour son compte la taxe additionnelle correspondant à 10% de la taxe de séjour instituée par le Conseil départemental.

Article 5 : Appliquer le barème ci-contre (taxe additionnelle départementale incluse)

Article 6 : Appliquer pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des terrains de camping et de caravanage, un pourcentage de 4% du coût par personne de la nuitée (hors taxe) dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité ou, s'il est inférieur à ce dernier, du tarif appliqué aux hôtels de tourisme 4 *.

Article 7 : Exempter de la taxe de séjour :

- les mineurs,
- les titulaires d'un contrat de travail saisonnier,

- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence,
- les personnes payant un loyer dont le montant par nuit est inférieur à 1 €.

Article 8 : Préciser que les logeurs doivent déclarer tous les mois auprès de la CoVe le nombre des nuitées effectuées dans leur établissement.

En cas de déclaration par courrier, le logeur doit transmettre chaque mois avant le 10 le formulaire de déclaration du mois précédent accompagné d'une copie intégrale de son registre de logeur.

En cas de déclaration par Internet, le logeur doit effectuer sa déclaration avant le 15 du mois et ne communiquer ses justificatifs que sur demande de la CoVe.

Le service de la taxe transmet à tous les hébergeurs un état récapitulatif portant le détail des sommes collectées qu'ils doivent retourner accompagné de leur règlement avant le :

- 31 mai pour les taxes perçues entre le 1er janvier et le 30 avril,

- 30 septembre pour les taxes perçues du 1er mai au 31 août,
- 31 janvier pour les taxes perçues du 1^{er} septembre au 31 décembre.

Article 9 : Préciser que le produit de cette taxe est intégralement utilisé pour le développement touristique du territoire au travers notamment du financement de l'office intercommunal de tourisme.

Les changements principaux portent sur :

- la modification du barème légal,
- la disparition des équivalences entre les labels (Clévacances, Gîtes de France, etc.) et les étoiles : cela signifie que les meublés de tourisme caractérisés par des « épis » ou des « clés » sont non classés au sens de la loi. Le classement par étoiles doit être réalisé par des organismes habilités par l'état (Atout France). Sur notre territoire, seule la structure « Gîtes de France Vaucluse » est habilitée. L'Office de Tourisme Intercommunal Ventoux Provence proposera ce service pour les meublés de tourisme à partir du

Catégories d'hébergement	Taxe de séjour par personne et par nuitées (€)
Palace	2,53
Hôtels de tourisme 5* Résidences de tourisme 5* Meublés de tourisme 5*	1,80
Hôtels de tourisme 4* Résidences de tourisme 4* Meublés de tourisme 4*	1,40
Hôtels de tourisme 3* Résidences de tourisme 3* Meublés de tourisme 3*	1,00
Hôtels de tourisme 2* Résidences de tourisme 2* Meublés de tourisme 2* Villages de vacances 4 et 5*	0,70
Hôtels de tourisme 1* Résidences de tourisme 1* Meublés de tourisme 1* Villages de vacances 1, 2 et 3* Chambres d'hôtes 7	0,70
Terrains de camping et caravanage 3, 4 et 5* Equivalents dans les aires de camping-cars	0,55
Terrains de camping et caravanage 1 et 2* Equivalents dans les aires de camping-cars	0,22





printemps 2019. Il enregistre les demandes en attente dès maintenant.

- l'apparition d'un nouveau calcul « au pourcentage du coût de la nuit par personne » pour tous les hébergements sans classement ou en attente de classement (classement = étoiles) à l'exception des hébergements de plein air. Exemple de tarif pour une semaine à 700 € pour 4 personnes dont deux adultes et deux enfants mineurs : ((700 /7) /4) x 4% = 1,00 €. Ajouter 10% de taxe additionnelle au profit du département : total à recouvrer = 1,10 € par personne et par nuitée soit 2 x 7 x 1,10 = 15,40 €
- l'obligation de collecte et de reversement par les intermédiaires de paiement telles que les plateformes de commerce en ligne (Abritel, Airbnb, etc.)

Un guide à l'usage des loueurs a été édité avec le concours du Conseil départemental de Vaucluse. Il est disponible à la mairie et au bureau d'information touristique.

Pour plus d'information : contactez Caroline LEROI, lacove@taxesejour.fr Tél. : 04 90 62 65 36

Denis FORT

SOLIHA 84 : un service de proximité pour l'habitat

Vous avez un projet d'amélioration ou d'adaptation de votre logement, que vous occupez ou louez ?

Un service de proximité animé par SOLIHA 84 est mis à votre disposition. L'objectif est de vous informer à propos des aides financières dont vous pouvez bénéficier sous certaines conditions lorsque vous avez des travaux à réaliser. Ce service gratuit vous permet d'être accompagnés dans le montage des dossiers de demande de subventions. Les aides sont accordées par votre mairie, l'agence nationale de l'habitat (ANAH), le Conseil départemental, le Conseil régional ou encore votre caisse de retraite principale.

Vous êtes propriétaire occupant de votre logement et il s'agit de travaux :

- pour réaliser des économie d'énergie : chauffage, isolation, menuiseries,
- pour adapter le logement face à un handicap : accessibilité,
- pour adapter le logement face à l'avancée de l'âge : salle de bain, monte escalier,
- pour rénover un habitat dégradé et non sécurisé : toiture, électricité, plomberie.

Dans ce cas, de nombreuses aides peuvent vous être apportées.

Exemple : Marie, aide-soignante, a pu bénéficier d'une aide de 90% pour un montant de travaux d'économie d'énergie de 20 000 €, en cumulant les aides financières qui lui avaient été proposées par SOLIHA 84. Grâce à un Eco Prêt à Taux 0% auprès de sa banque, elle a pu faire l'avance des travaux, qui étaient également éligibles au Crédit d'Impôt.

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous destinez à la location et il s'agit de travaux :

- pour réaliser des économies d'énergie,
- pour rénover et réhabiliter un habitat dégradé.
 Vous pouvez également bénéficier de nombreuses aides.

Exemple : en échange d'un engagement à

louer son logement à des personnes aux ressources modestes dans le cadre d'un loyer conventionné avec l'ANAH pendant 9 ans, Jean, 40 ans, entrepreneur, a pu bénéficier de subventions de 52 700 € pour un montant plafonné de travaux de 80 000 € TTC.

Votre logement ne nécessite pas de travaux : dans ce cas, vous pouvez également conventionner votre logement avec l'ANAH. Comme pour les conventions avec travaux, cet engagement vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 30 % à 70 % sur vos revenus fonciers bruts.

Dans le cas d'une intermédiation locative, (gestion locative sociale, sous-location) cet engagement vous permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 85 % sur vos revenus fonciers bruts.

Travaux de réfection des façades :

La commune et vos élus ont souhaité poursuivre la politique de revitalisation du centre ancien du village et des hameaux, qui vise à encourager les restaurations de façades, par l'opération façade. Une aide de 30% d'un montant de travaux de réfection de façade plafonné à 7 622 €, soit 2 287 € maximum par façade, est prévue.

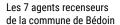
Pour toutes ces aides, il est impératif de constituer les dossiers de demande de subvention avant le démarrage des travaux. Pour plus d'information, contactez SOLIHA 84 au 04 90 23 12 12 ou rencontrez Arnaud RENOUDLIAT, conseiller Habitat, qui tient une permanence à la mairie le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 9h à 12h.



Juliette L ANTENOIS



Caroline HOU7





Caroline HUGUES



Brigitte ROUX



Virginie CRESPIN



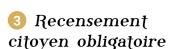
Flavie INTEGLIA



Carole MELOTTO



4



Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement militaire ! Tous les jeunes, filles et garçons, de nationalité française doivent se faire recenser entre la date d'anniversaire de leur 16 ans et la fin du 3ème mois suivant. Si le jeune ne s'est pas fait recenser dans les délais, il a jusqu'à ses 25 ans pour régulariser sa situation.

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). L'attestation de recensement est valable jusqu'à l'âge de 18 ans, ensuite le certificat de participation à la JDC est indispensable pour se présenter aux examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, CAP, etc.).

4 Recensement de la populațion 2019



Il se déroule dans notre commune du 17 janvier au 16 février 2019.

Le recensement, c'est utile à tous

Il permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'état au budget des communes : plus une commune est peuplée et plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au Conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc. En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population, c'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe.

Le recensement, c'est simple

Répondez par Internet comme 4,9 millions de personnes en 2018. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Le recensement de la population est gratuit. Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent. Si vous ne pouvez pas répondre par Internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

Pour accéder au questionnaire en ligne, le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Le recensement en ligne permet d'économiser 31 tonnes de papier.

Le recensement, c'est sûr

Vos informations personnelles sont protégées. Seul l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) est habilité à exploiter les questionnaires selon une procédure approuvée par la commission de l'informatique et des libertés (CNIL). Ces derniers ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement, ils ne sont pas enregistrés et donc non conservés dans les bases de données de l'INSEE.

Nous comptons sur vous pour réserver le meilleur accueil à votre agent recenseur.

5 Incivilités de plus en plus nombreuses à Bédoin

Dépôts sauvages de déchets, tags, bris de glace, portes fracturées, barrières pliées, plots enfoncés, bornes escamotables forcées, la liste est malheureusement bien longue!

La dégradation volontaire du mobilier urbain représente un coût conséquent pour la collectivité : réparer, remplacer, c'est consacrer moins de crédits pour d'autres projets et aménagements, utiles à tous.

Notre commune subit des actes de plus en plus malveillants tels que des intrusions et des vols. Les toilettes publiques ont été cassées, et souillées, le chantier de construction de l'EHPAD et de la maison de santé a été vandalisé plusieurs fois. L'écureuil, mascotte du sentier des Pitchouns, a été arraché de son socle et retrouvé, abîmé, à des dizaines de kilomètres de sa forêt.

Des départs de feu ont été déplorés au centre culturel. Les agents communaux sont aujourd'hui victimes de propos injurieux par des administrés mécontents, sur la place publique ou sur les réseaux sociaux.

Espérons que l'année 2019 soit placée sous le signe du respect et du bien-vivre ensemble. Que chacun prenne conscience que le bien collectif est le bien de tous.

Luc REYNARD





6 Mobilité internationale pour les jeunes de 16 à 25 ans

La mobilité internationale est une offre de service de la Mission Locale du Comtat Venaissin permettant la diffusion, l'information et l'accompagnement des jeunes vers un projet de mobilité internationale. C'est un relais qui permet d'accéder aux outils, programmes et offres de mobilité internationale. L'objectif est de permettre aux jeunes de vivre une expérience significative et valorisante à l'étranger.

Différents dispositifs de mobilité leurs sont ouverts : les échanges interculturels, les trainings courses, le service civique international ou le service volontaire européen mais aussi les chantiers internationaux de bénévoles, les stages professionnels, le travail dans les fermes (Woofing), le Programme Vacances Travail etc.

Ce large choix d'activités permet à chaque jeune de trouver la mobilité la plus adaptée à son parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Cette offre permet de favoriser l'accès à la mobilité et de valoriser au retour les compétences acquises lors de la mission à l'étranger. Les jeunes peuvent ainsi inscrire leur projet de mobilité internationale au cœur de leurs démarches d'accès à l'emploi.

Les candidats bénéficient d'un coaching en amont et en aval de leur projet de mobilité. De plus le fait de voyager à l'étranger peut leur permettre de découvrir une vocation, rencontrer de nouvelles personnes, s'enrichir culturellement, apprendre une langue ou améliorer sa pratique, accéder à de nouvelles connaissances et les partager et ainsi gagner en ouverture d'esprit.

Contact:

Mission Locale du Comtat Venaissin 04 90 60 25 80

7 Inscriptions sur les listes électorales

Jusqu'au 31 décembre 2018 à 16 h au plus tard, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales auprès du service des élections à la Mairie. Pour cela, munissez-vous d'une pièce d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile et si possible de votre ancienne carte d'électeur.

Si vous avez déménagé, n'oubliez pas de donner votre nouvelle adresse. De façon générale, signalez tout changement d'adresse ou de situation de famille au service des élections.

8 Canal de Carpentras

Une étude est lancée par le Canal de Carpentras pour équiper le quartier du Terme Roux et Limon. Les propriétaires concernés vont recevoir un courrier d'information de la mairie. Les imprimés de demande de raccordement sont à retirer en mairie. Les travaux de raccordement ne seront réalisés que dans le cas où il y aura suffisamment de personnes intéressées. La réponse est à donner avant le 31/12/2018.

᠑ Propreté à Bédoin

Deux poubelles destinées à recevoir les déjections canines ont été installées place de la Vigneronne à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique et place de la République. Il s'agit d'un dispositif complet comportant notamment des sacs en plastique.

Nous remercions vivement les propriétaires de chiens qui utiliseront ces dispositifs. Ils amélioreront la qualité de vie de tous et permettront à nos agents des services techniques de travailler à la propreté de notre village dans des conditions d'hygiène et de salubrité renforcées.

Joël CHARBONNEL

Sècheresse et mouvements de terrain été 2017

La commune de Bédoin fait malheureusement partie des 76 communes vauclusiennes qui n'ont pas été reconnues en état de catastrophe naturelle pour le phénomène de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, par l'arrêté interministériel publié au Journal Officiel le 20 octobre 2018.

J'ai été informé par courrier de Monsieur le Préfet de Vaucluse de cette décision, en date du 27 octobre 2018. Ce sont 51 dossiers qui ont été déposés en mairie pour l'année 2017 et j'ai pleinement conscience de l'importance des dégâts pour certaines habitations. En termes d'indemnisation, les incidences liées à l'absence de l'état de catastrophe naturelle sont extrêmement pénalisantes pour les sinistrés.

Aussi, j'ai décidé d'exercer un recours gracieux contre cet arrêté interministériel.

Chaque sinistré a pu faire de même avec les éléments fournis par la mairie : copie de mon courrier ainsi que le dossier constitué de la notification préfectorale, de la fiche de notification pour la commune et de l'arrêté interministériel N° NOR 182483A du 18 septembre 2018.

Luc REYNARD



#MaCommuneJyTiens

Nous avons décidé de vous informer à propos de la campagne d'information lancée par l'Association des maires de France.

Vous trouverez ci-dessous l'éditorial du président de l'association, François BAROIN et du 1^{er} vice-président délégué André LAIGNEL.

« L'Histoire a fait de la commune une cellule démocratique première, l'expression de la proximité de la République. Nos concitoyens sont d'ailleurs plus des trois quarts à affirmer spontanément leur attachement à la commune et à son rôle. Ce lien si particulier est tel que la commune incarne bien souvent la « petite patrie » de ses habitants, comme un prolongement de la République.

Mais on assiste aujourd'hui en effet à un double mouvement : recentralisation des moyens d'une part, multiplication des urgences et accroissement des besoins locaux, de l'autre. Placée au cœur de ce paradoxe, la commune est mise en tension et son image est abimée.

C'est pourquoi nous avons pensé cette campagne comme un appel. Un appel de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, un appel de toutes les équipes municipales, un appel du corps citoyen lui-même.

Nous disons que les communes sont des acteurs irremplaçables dans le quotidien des Français. Nous disons qu'elles sont les chevilles ouvrières de la démocratie de proximité.

Nous disons qu'elles garantissent la continuité et l'efficacité de services publics, qu'elles tissent et retiennent les fils du lien social. Nous disons qu'elles sont les artisans patients et déterminés de la culture, de la sécurité mais aussi de la solidarité et de toutes les politiques publiques qui font la richesse de la démocratie de proximité. Nous avons donc lancé cette campagne inédite de sensibilisation pour mettre en pleine lumière les réalisations, les innovations mais aussi l'engagement des maires et de leurs équipes. Car souvent, le maire est à la fois le premier recours et le dernier espoir pour nombre de nos concitoyens. Il est le point de contact opérationnel entre les valeurs qui font notre Nation et l'humanisme de proximité, celui des petits gestes du quotidien.

Cette grande campagne sert une grande ambition : replacer la commune au cœur de l'édifice républicain. Elle sera visible dans tous les territoires, dans chacune des 35 357 communes de France, de la métropole au plus petit village.

Par-delà leur diversité les communes sont unies par le même destin, celui du principal maillon démocratique en prise directe avec le réel. Nous voulons rappeler l'utilité profonde de la commune, autant dans l'incarnation de l'idéal républicain que dans la réponse concrète aux attentes du quotidien. Nous montrerons que la commune est aux avant-postes dans le combat pour une République plus efficace, plus innovante et plus humaine.

Cette campagne entend combattre les discours stigmatisants et les procès injustes dont sont de plus en plus souvent victimes les communes et leurs élus. Il nous faut restaurer à sa juste place la commune dans les têtes et les cœurs. Tout à la fois ancrée dans l'histoire et moderne, la commune est véritablement l'institution d'avenir du 21ème siècle ».

François Baroin, président et André Laignel, 1er vice-président délégué Les objectifs de la campagne : sensibiliser, révéler et valoriser le rôle de la commune

A l'occasion du 101ème Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité lance une campagne de communication nationale et globale, sur le rôle et la place de la commune, du maire, des élus et des équipes municipales dans la République décentralisée.

Cette campagne a pour objectif de mobiliser les Français en faveur de la commune en général et de leur commune en particulier.

Elle vise à valoriser les acteurs et bénéfices d'une République de proximité pour les Français et à révéler l'attachement des Français en :

- éclairant les citoyens sur le rôle de leur commune dans leur quotidien, sur la valeur de la proximité entre décideur et habitants et ainsi que sur les moyens nécessaires pour continuer à mener à bien ces missions :
- incitant les citoyens à se mobiliser pour soutenir leur commune et en créant les conditions d'un débat démocratique et républicain qui permette d'exprimer leur attachement aux fonctions d'élu de proximité,
- valorisant l'image de la commune comme maillon à part entière de la vie démocratique de notre pays.

Au-delà des discours ambiants, cette campagne fait le choix de valoriser la commune dans les services qu'elle rend à la population au quotidien et de montrer les innovations et le dévouement dont font preuve les élus et leurs équipes.



Centenaire de l'armistice 1918-2018 à Bédoin

'est avec beaucoup d'enthousiasme que notre association « Mémoires de Bédoin et du Ventoux » a ouvert dès le 18 octobre à la cave de Bédoin cette période de commémoration de l'armistice dédiée aux « Poilus de Bédoin » combattants de la Grande Guerre. Dès le 18 octobre, en partenariat avec les Vignerons du Mont Ventoux nous avons lancé avec succès la cuvée du centenaire de l'armistice en présence de nombreuses personnalités locales, responsables de la cave VMV, élus, anciens combattants, Crédit Agricole, ainsi que des descendants des soldats de Bédoin qui nous ont accompagnés et soutenus dans nos recherches depuis 2014.

Le 3 novembre, l'inauguration de notre exposition a attiré un très grand nombre de personnes heureuses de participer à l'événement. Cette exposition ouverte pendant 15 jours a permis à plus de mille personnes (tous les élèves de l'école primaire accompagnés de leurs enseignants sont venus la visiter) de s'informer sur la façon dont les soldats bédouinais ont vécu ces terribles événements à l'aide de panneaux très explicites et d'une tranchée reconstituée qui permettaient de comprendre comment ces hommes avaient tenu dans cet enfer qui ne s'est pas limité à Verdun. Tous attendaient avec impatience « la fin de ce suicide du monde »...

Le même jour à 21h nous proposions « Poilu Show », spectacle surréaliste, basé sur la rencontre improbable d'un professeur interrompu dans son cours d'histoire par un Poilu tout droit sorti des tranchées... Humour, émotion, réalisme, un jeu d'acteurs très convaincant qui a conquis un auditoire de 70 personnes.

Le 10 novembre : projection du court métrage « A ses enfants, la patrie reconnaissante » puis du film « Fusillés pour l'exemple » sur un scénario inspiré par le général André Bach spécialiste de la guestion devant 70 personnes qui ont suivi avec beaucoup d'attention et d'émotion les tragédies de Vingré, Souain et autres épisodes de ces soldats doublement victimes de la guerre! Une autre projection avec le soutien de la bibliothèque été proposée aux classes de CM1 et CM2 de Messieurs Tapias et Marcenat.

11 novembre : nous avons participé aux commémorations de l'armistice avant de proposer une conférence sur « l'année 1918, l'étrange victoire » devant 130 auditeurs. Avant la conférence nous avons eu le plaisir de recevoir la médaille de la ville de Bédoin remise par M. Luc Reynard, maire de la commune, en remerciement de toutes les actions menées par notre collectif depuis 2014. Cette récompense est à la fois une fierté et un encouragement à poursuivre nos actions ...

16 novembre : lecture de lettres de son grand-père combattant de la Grande Guerre par Louis Rama.

17 novembre : la conférence très attendue de l'historien Jean-Yves Le Naour, annulée en raison d'un mouvement social est reportée à une date ultérieure non encore fixée à ce jour.

Nous adressons tous nos remerciements aux personnes qui ont contribué de près ou de loin au succès de cette quinzaine. Pour plus d'infos, découvrir notre revue historique et culturelle de Bédoin et du Ventoux, suivre nos actus aller sur www memoires-bedoin-ventoux.fr

Anne-Marie ISAAC







Bedoin Judo



2 Bédoin Judo

Bon début de saison au Bédoin Judo, où les cours «battent leur plein « aussi bien au niveau judo enfants, adultes, qu'au Cross Training.

Tout ce monde s'est retrouvé le 17 décembre pour un cours commun au Dojo suivi du traditionnel goûter/apéro de Noël au centre culturel.

Horaires des cours :

lundi: Judo enfants de 17h30 à 18h30 et de 18h30 à 19h30. Ado et adultes de 19h30 à 21h00,

mercredi: Cross training ado et adultes: 19h30 à 21h00.

Pour plus de renseignements : Patrice WALCH, 06 22 48 15 04 bedoinjudo@wanadoo.f



https://lesflousduventoux.wordpress.com

3 Les Flous du Ventoux

La saison 2017/2018 des Flous du Ventoux s'est achevée par son expo de 48 photographies réalisées par 16 adhérents du club photo de Bédoin.

255 personnes sont venues voir nos photos, ce, en plus des invités présents à notre vernissage du vendredi 26 octobre (près de 200 !). Merci à vous tous qui avez fait le succès de cette 3ème édition.

Notre prochain grand rendez-vous sera le 5ème marathon photographique de Bédoin, le dimanche 14 avril 2019. Il est ouvert à tout photographe amateur d'ici et d'ailleurs (voyez notre blog).

Vous aimez la photographie et vous la pratiquez ? Vous avez besoin de conseils techniques ? Vous avez envie de partager des instants « photo » en toute convivialité ? Alors, rejoignez-nous!

L'adhésion 2018/2019 est de 25 €.

Contacts:

Christian GIRODET - 06 71 05 22 34 lesflousduventoux@gmail.com https://lesflousduventoux.wordpress. com/

Club Le Ventoux

Pour les jeunes de 60 ans et plus!

Le voyage du club en Espagne à Calafell du 29 septembre au 3 octobre 2018, pour une première reprise sur plusieurs jours, fût une réussite. De ce fait le club renouvellera en fin 2019, un séjour en Espagne pour une nouvelle destination.

Pour cette fin d'année 2018, notre dernier loto des jeudis après-midi à la salle du conte Lu a lieu le 20 décembre de 14h00 à 17h00.

Notre assemblée générale (AG) se déroulera le samedi 12 janvier 2019 à 16h00 dans la salle de l'auditorium au centre culturel, tous nos adhérents sont conviés pour y participer.

Le banquet du club le Ventoux aura lieu le mercredi 6 février 2019 à l'Oustau d'Anaïs avec animation.

Le grand loto du club aura lieu le dimanche 24 février 2019 à l'auditorium au centre culturel.

Les dates et les destinations des futurs voyages à la journée du club vous seront communiquées dans le prochain Passadou et lors de notre A.G.

Contact: Serge BREZOUT sxbrezout@orange.fr Tel: 06 74 60 62 33





de gauche à droite : Léonie, Zoé et Ambre





de gauche à droite : Joanna, Emie et Marie



5 TÉLÉTHON A BEDOIN

Début décembre, comme chaque année, un week-end d'animations était programmé par un collectif d'associations en faveur du Téléthon.

Vendredi, en début d'après-midi le club de marche proposait une petite randonnée. Le circuit conçu par Lucette a eu beaucoup de succès et a ravi les participants. Ensuite, dès la sortie de l'école ce fût la traditionnelle vente de goûters et de sapins. Les parents d'élèves avaient préparé un délicieux chocolat chaud, Sylvie et Nadine du pôle enfance jeunesse dirigeaient un stand de maquillage enfants.

Le samedi matin dès 10h00, la place de la république avait un air de fête et de nombreuses animations étaient proposées :

- vente de cartes de vœux brodées par Bédoin à petits points,
- vente de sucrés, salés, de café, de vin chaud par Li Bouligaïre,
- vente de « los ojos de dios » (porte-bonheur) par la Re création,
- la MJC. Jojo préparait sa paëlla,
- Eliot formait les enfants au graff papier,
- nous pouvions également croiser de petits animaux maquillés par le pôle EJE,
- Christophe avait aussi concocté un petit parcours original autour de l'école avec passage dans les cours de récréation.

Des défis, des challenges, un fil rouge kilomètres effectués avec la participation d'une cinquantaine de personnes. Le club de foot était bien représenté avec une quinzaine d'enfants et tous ensemble, nous avons parcouru 355 Km. Nous étions bien dans l'esprit Téléthon : des muscles valides contre la maladie.

Le dimanche matin Egobike proposait 3 parcours au départ du bike parc. Les remontées mécaniques étaient activées grâce aux bénévoles de l'association qui gère cette structure, de quoi ravir tous les « riders » présents ce jour-là.

Un grand merci aux personnes présentes un peu plus nombreuses cette année, aux bénévoles, aux partenaires (Carrefour, ONF, VMV). Vous vous êtes tous mobilisés pour cet événement important.

Toutes les recettes (3010 €) de ce weekend d'animations furent reversées pour aider les recherches médicales contre les maladies rares.

Vincent POUILLAUDE



6 MJC GRS de Bédoin

Un miracle ??? NON, le fruit de leur travail. Les gymnastes de la MJC de Bédoin se sont distinguées tant au niveau départemental que régional.

Enfin sur le podium à la région alors que nous sommes un tout petit club, cela est bien le fruit du travail et de la persévérance. Au départemental Léonie se classe 1ère dans sa catégorie ainsi qu'Ambre dans la sienne. Marie, Emie et Joanna sont sélectionnées pour le régional à Arles. Elles ont assuré puisque Emie se classe 1ère, Joanna 7ème et Marie 10ème sur 19 concurrentes. Léonie montera sur la plus haute marche du podium et se voit donc sélectionnée pour le championnat de France.

C'est la 1ère fois que la commune de Bédoin sera représentée au France et c'est une très grande émotion. Merci les filles, vous êtes TOP!!

Chantal CHAUSSY-DUCEP

Tél: 04 90 65 95 66

Courriel: secretariat@mjcbedoin.org Site: http://www.mjcbedoin.org



Voici le programme des festivités pour cette fin d'année 2018

Mercredi 19

Contes de noël au centre culturel à 17h00, salle du conte lu.

Vendredi 21

Place de la République : «Le Père Noël arrive du ciel»

16h30 : stand goûter des parents d'élèves avec crêpes et chocolat chaud

18h00 : une déambulation surprise avec les Lutins du père Noël jusqu'à la chapelle de Nazareth

19h00: grand show des All stars:

- projection de Noël,
- choucroute huîtres- charcuterie,
- ambiance musicale.

Samedi 22

11h00

- Ouverture du marché gourmet au centre culturel, hall d'exposition,
- chalet du père Noël,
- manège enfantin,
- promenade à calèche tirée par des ânes.

12h00: inauguration par M. le Maire Luc REYNARD et apéritif offert sur le parvis du centre culturel,

13h00 : repas préparé par Éric TACUSSEL, forain du marché du lundi dont le stand est situé rue de l'abbé Durand, en face du poissonnier. Menu : poulet aux cèpes et tagliatelles. Prix : 7 €,



13h30 : ENRIQUE chanteur de GOLDORAK sera présent tout l'après-midi pour ravir petits et grands jusqu'à 18h00,

14h00: animation enfants salle du conte lu,

16h00 : ticket-goûter offert par la munici-

palité à récupérer salle du conte lu et à présenter au comptoir tenu par la MJC.

Dimanche 23

17h00: concert de Noël par l'ensemble musical dirigé par Thibault PLANTEVIN « contes et chants de Noël en provençal et en français »,

17h45 : buffet des treize desserts offert par la municipalité.

La boîte aux lettres du Père Noël est installée sur la place de la République, n'oubliez pas de déposer vos lettres au Père Noël! Et pensez à mettre votre adresse!

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année!

Morgane CHAPOT

CALENDRIER DES GARDES DES MEDECINS

Docteur Philippe BRENGUIER, Irina et Daniel TURTURICA et Marie-Christine CAUT à Mazan, Lucie HANSBERGER, Jean-Louis GUBERT et Anthony CASE-GAS à Bédoin, Dominique LUNADIER à Mormoiron, Michel NADRA à Villessur-Auzon, Raymond COSTE à Malemort

DU SAMEDI 8 HEURES AU DIMANCHE 20 HEURES

24-25 décembre Dr	Daniel TURTURICA	04 00 60 70 17
29 décembre Dr	Raymond COSTE	04.90.69.//.68
30 décembre Dr	Lucie HANSBERGER	04.90.65.92.12
31 décembre Dr	Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
1er janvier Dr	Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
5-6 janvier Dr	Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
12-13 janvier Dr	Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
19-20 janvier Dr	Raymond COSTE	04.90.69.77.68
	Jean-Louis GUBERT	
2-3 février Dr	Dominique LUNADIER	04.90.61.80.27
9-10 février Dr	Michel NADRA	04.90.61.88.96
16-17 février Dr	Daniel TURTURICA	04.90.69.70.17
23-24 février Dr	Irina TURTURICA	04.90.29.67.78
2-3 mars Dr	Philippe BRENGUIER	04.90.69.88.67
9-10 mars Dr	Anthony CASEGAS	04.90.65.92.12
16-17 mars Dr	Marie-Christine CAUT	04.90.69.63.15
23-24 mars Dr	Raymond COSTE	04.90.69.77.68
30-31 mars Dr	Jean-Louis GUBERT	04.90.65.92.12

SAMU 15 - POMPIERS 18 - GENDARMERIE 17 ou numéro 112

DIMANCHES ET JOURS FERIES

URGENCE DENTAIRE **Téléphone** : **04.90.31.43.43**PHARMACIE DE GARDE **Téléphone** : **3237**

Le docteur Lucie HANSBERGER cesse son activité à Bédoin à compter du 31/12/2018. Nous la remercions pour son dévouement.

La municipalité recherche son remplaçant.

Mots croisés

Anne feuillette des livres d'images.

Horizontalement:

- 1. Il n'en est pas que de rouges.
- 2. ... soupirait la bergère. Se rapporte à la terre.
- 3. Faire rentrer.
- 4. Ensemble de nations. Boîte à im ages.
- 5. Inversé : rémunère le militaire. L'égotiste s'y intéresse énormément.
- 6. Refuge de la souris. Papillon est passé par là.
- 7. Tels les bois où s'est perdue Blanche-Neige.
- 8. On peut dire que Cendrillon le fut.
- 9. Ville du Botswana. Un lion s'en tira grâce à un rat.

Verticalement:

- A. Oiseaux de compagnie de réprouvées.
- B. Appel. Début, pris par la queue.
- C. Avant Baba. Aperçus dans le Ventoux.
- D. Perdue un soir de bal en descendant l'escalier.
- E. Soutenaient les épouses défuntes de Barbe-Bleue. Vénéré en Chine.
- F. Article ailleurs. Prendre ses jambes à son cou.
- G. Amateurs de petits lardons. Figure de vitrail.
- H. Dans une rose évidemment. Matière d'un bon cœur. Mot de liaison.
- I. Elles contrariaient les bonnes fées.

